

fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, l'amendement de M. Macdonnell et le sous-amendement de M. MacInnis.

M. J. S. SINNOTT (Springfield): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous féliciter de la façon dont vous maintenez l'ordre et le decorum à la Chambre. Votre tâche est parfois difficile et ardue; votre patience, poussée à bout. Il convient donc de formuler de temps à autre quelques remarques bienveillantes à votre endroit. Je tiens également à féliciter ceux qui ont pris la parole avant moi, car ils ont largement contribué à la sage édification de notre Canada, de notre patrie qui est encore dans son enfance, comparé aux autres nations, mais qui a la distinction d'avoir joué un rôle très enviable dans la poursuite de la guerre, rôle qui ne le cède en rien à celui de tout autre pays dont la population peut se comparer à celle du Canada. Les réalisations du Canada à cet égard lui ont mérité non seulement l'appui de la population canadienne mais l'admiration du monde entier. Je ne saurais trop féliciter ceux à qui nous sommes redevables de ce magnifique effort à la réalisation duquel notre premier ministre (le très honorable M. Mackenzie King) a largement contribué. Jusqu'ici, j'ai pensé agir sagement en me contentant d'écouter des orateurs plus expérimentés que moi, mais après avoir écouté des discours pendant près de huit mois, j'ai l'impression d'avoir amplement profité de l'exemple de mes collègues pour prendre moi-même la parole. Bien que le budget présenté par le très honorable ministre des Finances (M. Ilsley) n'accuse pas...

M. PROBE: L'honorable député veut-il nous dire ce qu'il cite, ou monsieur l'Orateur nous dira-t-il si l'article du Règlement touchant la lecture des discours est encore en vigueur?

M. L'ORATEUR: L'honorable député sait sans doute que le Règlement interdit à un membre de la Chambre de lire son discours. Je présume qu'il ne fait que consulter ses notes.

M. SINNOTT: Je consulte des notes plutôt copieuses. Bien que le budget présenté par le très honorable ministre des Finances n'accuse pas une très grande réduction générale au chapitre des impôts, il renferme un point sur lequel le Gouvernement insiste et c'est le maintien de l'embauchage à un niveau élevé. J'ai été très heureux, le 5 juillet, d'entendre le premier ministre annoncer plusieurs mesures importantes, d'ordre économique et financier, destinées à prévenir le relèvement indû du coût de la vie et des frais de production, à favoriser la réglementation des

prix, à accroître les approvisionnements en denrées rares et à permettre le maintien d'un programme de stabilisation qui protège la population contre les effets d'événements défavorables se déroulant à l'extérieur du pays.

J'ai été heureux d'entendre le ministre des Finances annoncer la parité entre les dollars américain et canadien et, surtout, le maintien de la régie des loyers. Je suis convaincu que les loyers sont actuellement trop élevés dans nombre de cas. J'exhorte donc la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à procéder à une révision complète des loyers et à maintenir la régie dans ce domaine.

L'expansion économique a été assez marquée depuis la fin des hostilités et la démobilisation n'a pas donné lieu au chômage que d'aucuns redoutaient. La reconversion s'est effectuée sans trop de heurts et de retard, en l'absence presque complète des maux de l'inflation et de la déflation. Les interruptions de travail dues aux différends ouvriers ont, cependant, compromis la production et la distribution d'une foule de denrées que la population a hâte de se procurer. On reconnaît que nous mettrions notre économie en danger, si nous ne prolongions pas, au moins d'une année, la réglementation des prix.

Je veux, cet après-midi, mentionner tout spécialement les efforts incessants que déploie le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Plusieurs honorables députés se plaignent du temps que la Chambre consacre aux questions agricoles. Ces questions sont au nombre des plus importantes que nous puissions discuter ici. Sans les cultivateurs, les pêcheurs et tous les producteurs au premier degré, le reste de la population ne pourrait pas vivre. Ceux qui n'ont jamais traité une vache ni exécuté les nombreuses besognes du producteur primaire y verront une farce, mais je rappelle que, sans le concours essentiel de ces personnes, notre économie serait vouée à l'oubli.

Ceux qui n'ont jamais exécuté de tels travaux ne sauraient mieux employer une semaine, après la session, qu'à partager la besogne du producteur primaire, surtout celui de l'industrie laitière. Il en reviendraient avec de tout autres idées sur la tâche qu'il doit s'imposer pour assurer sa propre subsistance et celle de sa famille. Il y a deux types de cultivateurs, le producteur de céréales et le cultivateur qui pratique la culture mixte. Le producteur de céréales, à notre époque, disposant de tant de machines perfectionnées, vit dans les loisirs par comparaison avec l'autre cultivateur. Il n'a certainement ni les épreuves ni les tribulations du cultivateur laitier, qui doit travailler 365 jours par année. Il ne faudrait pas reprocher au producteur laitier ce qu'il gagne; il conviendrait plutôt de l'aider en maintenant les subventions de l'Etat.